

qui, suscitée de Dieu pour l'éducation des jeunes filles, fonda et gouverna l'Institut des Sœurs des Ecoles Chrétiennes de la Miséricorde.

Elle vint au monde le 28 novembre de l'année 1756, à Barfleur, en France, dans le diocèse de Coutances, province de Rouen. Elle fut l'aînée des 7 enfants de Jean Postel et de Thérèse Le Vallois ; elle reçut le baptême aussitôt après sa naissance. A peine au sortir du berceau et toute jeune enfant, semblable à l'abeille diligente, on la vit, estimant le temps à son véritable prix, mener une vie pieuse, austère et active.

Après avoir reçu, à Valognes, chez les religieuses Bénédictines, une éducation distinguée, elle ouvrit dans le lieu de sa naissance, à l'âge de 18 ans, une école destinée à former à la piété les jeunes garçons et les jeunes filles pauvres. Pendant les jours néfastes qui jetèrent le trouble en France et dans l'Europe entière, Julie Postel, enflammée de l'amour du Christ, visitait souvent les pasteurs et les fidèles, apportant à tous secours et consolation. Elle veillait avec un soin pieux sur les vases sacrés confiés à sa garde et sur la sainte Eucharistie elle-même, renfermée dans un ciboire.

En 1802, elle fonda à Cherbourg une école qui ne comptait pas moins de 300 enfants, et, l'année suivante, elle associa à son œuvre Catherine Bellot et peu après Louise Viel, de Quettehou. L'union de ces trois âmes, fondement du nouvel Institut, reçut la bénédiction de M. Cabart, délégué à cet effet par l'Ordinaire, et bientôt l'évêque de Coutances lui-même, Mgr Rousseau, la confirma dans l'église de la Très Auguste Trinité et en fit l'éloge par l'application à ces trois vierges de la parabole évangélique du grain de senevé.

C'est une date mémorable que celle du 8 septembre de l'année 1807 : en ce jour, en effet, Julie Postel, sous le nom de Marie-Madeleine, se consacra tout entière à Dieu dans la Congrégation, fondée par elle, des Sœurs des Ecoles Chrétiennes.

Partie de Cherbourg en 1811, elle vint à Octeville-la-Venelle, et, six mois après, dans la paroisse de Tamerville, qu'elle choisit d'abord pour y fixer le siège de sa Congrégation.

Voulant enseigner en toute liberté, cette humble vierge, à l'âge de 62 ans, se présenta à l'examen devant la commission de l'enseignement public et, pourvue d'un diplôme, elle continua d'exercer légalement les fonctions d'institutrice.